

Service instructeur

Mission contrôle de gestion
et Prospective Financière et Fiscale

Service consulté

1^{ère} Commission

N° CG-2011-5-1-1

**CONTRIBUTION DEPARTEMENTALE 2012 POUR LE SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)**

Résumé : Il est proposé une inscription de 22 743 145 € au budget départemental, au titre de la contribution de notre collectivité au budget 2012 du SDIS.

Le présent rapport synthétise également quelques données sur la situation financière du SDIS, le déploiement du SDACR et un aperçu du rapport d'activité pour l'année 2010.

La relation entre le Département du Haut-Rhin et le SDIS est encadrée par une convention triennale couvrant la période 2010/2012. Cette convention intègre le déploiement des actions décidées dans le cadre du schéma d'analyse et de couverture des risques (SDACR) ; elle définit l'évolution de la contribution du Département : le SDIS a toujours respecté les limites financières ainsi contractualisées.

Avant d'aborder la contribution départementale pour le budget 2012 du SDIS, il est opportun de se pencher sur un rapide historique de l'année 2010.

A. Regard sur l'année 2010

a) La situation financière du SDIS

Analysées sous l'angle du compte de gestion 2010, les principales données financières du SDIS peuvent se résumer ainsi :

- Fonds de roulement : 6.9 M€
- Besoin en fonds de roulement (consommateur de ressources) : 5.4 M€
- Trésorerie : 1.5 M€.

Les équilibres structurels sont de bonne tenue ; il faut cependant relever que le SDIS a enregistré dans ses comptes 2010 pour 6.2 M€ de créances dont 5.2 M€ sont des créances sur les communes et EPCI.

Les éléments du compte d'exploitation sont les suivants :

- Produits d'exploitation : 45.8 M€
- Charges d'exploitation : 44.7 M€
- Excédent brut : 1.1 M€
- Résultat financier : -0.3 M€
- Résultat exceptionnel : 1.3 M€
- Résultat net : 2.1 M€

Les conditions financières de l'exploitation sont donc équilibrées et dégagent un excédent représentant 4.6 % des recettes globales.

La capacité d'autofinancement ressort à 5.4 M€, ce qui explique le maintien d'un endettement à des niveaux assez faibles (encours de dette : 7.1 M€).

Cependant, si l'on replace les évolutions financières dans la durée, force est de constater que la situation financière du SDIS est en train de se tendre.

En effet, sur la période 2007/2010, les dépenses ont progressé de + 29 %, (+ 10 M€) alors que, dans le même temps, les recettes ont augmenté de + 16.5 % (+ 6.5 M€).

Tous les postes ont augmenté à peu près dans les mêmes proportions ; en volume, les principales augmentations sont :

- Masse salariale : + 6.6 M€ (+25.9 %).
- Dotations aux amortissements : + 1.9 M€ (+ 69.8 %).
- Achats et charges externes : + 1.5 M€ (+27.6 %).

La dotation aux amortissements est utile pour autofinancer les investissements, mais elle représente une contrainte sur la section de fonctionnement.

En conclusion : la situation financière du SDIS est de bonne tenue, mais le phénomène d'effet de ciseau se confirme, ainsi qu'il l'a été signalé par le passé. En conséquence, devant la rigidité des recettes (notamment : 51 % des recettes issues des communes et EPCI n'ont aucune élasticité puisque la Loi les bloque dans une progression strictement calquée sur l'inflation), il n'y a pas beaucoup d'autres solutions que de prévoir une meilleure maîtrise de l'évolution des dépenses, quitte à revoir le rythme de déploiement des mesures prévues par le SDACR.

b) Point sur le déploiement du SDACR

Le SDACR a été adapté aux évolutions qu'a connues le territoire du Haut-Rhin (modifications urbanistiques, évolution démographique, évolutions technologiques des risques ...etc...) ; ce schéma a été arrêté par la Préfet le 21 juillet 2009.

Le SDACR prévoit un étalement de ses dépenses sur la période 2009 / 2015 ; pour la période 2009/2012, 2 M€ de dépenses spécifiques ont été programmées.

En 2010, 853 K€ ont été engagés, dont 100 K€ en investissement et 753 K€ en fonctionnement. Les principales réalisations de fonctionnement ont bénéficié aux moyens humains : 438 K€ pour la formation au maintien des acquis, pour développer et fiabiliser la qualité de interventions ; 150 K€ pour l'adaptation des indemnités des gardes postées et des astreintes.

c) L'activité en 2010

En 2010, le SDIS a réceptionné 118 104 appels (21 appels à l'heure, en moyenne) qui se sont traduits par 54 350 sorties pour 41 039 interventions, soit une moyenne de 112 interventions par jour.

Cette activité est en légère baisse par rapport à 2009 (- 5.6 %, soit - 2 432 interventions). Cette baisse est essentiellement due à la diminution des opérations diverses (- 18.5 %, soit - 2 841 interventions) : il y a eu moins de sorties pour événements naturels et pour nids de guêpes. Par contre, les sorties pour secours à la personne ont augmenté de + 4.7 % et représentent dorénavant 52 % des interventions.

Pour réaliser ses missions, le SDIS dispose d'un effectif de 504 professionnels, appuyés par 2 835 sapeurs pompiers volontaires (SPV) du corps départemental et 4 713 SPV relevant des corps communaux.

Les effectifs professionnels sont répartis comme suit : 104 personnels administratifs et techniques (PATS) et 400 sapeurs pompiers professionnels (SPP). Les SPP sont répartis en 87 officiers et 313 non officiers.

L'ensemble du personnel a bénéficié de 24 903 journées de formation, dont 5 903 pour les SPP, 18 503 pour les SPV et 497 pour les PATS.

L'activité relative aux établissements classés ERP ou IGH (immeubles de grande hauteur) a généré 2 083 visites.

B. La contribution départementale pour l'exercice 2012

a) Principales caractéristiques du budget 2012 du SDIS

Ce budget est le dernier budget intégré dans la convention triennale 2010/2012 ; l'année 2012 sera donc consacrée à la négociation des budgets des 3 années suivantes avec le Département (période 2013/2015). Ce budget respecte les engagements pris dans la convention actuellement en vigueur. Il se présente comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT	BP 2011	Prévision 2011	BP 2012	Ecart / BP 2011	Ecart / prévu 2011
Dépenses	7 080 K€	9 378 K€	9 943 K€	+ 58.8 %	+ 19.9 %
Recettes	1 280 K€	1 280 K€	4 443 K€(*)	-10.39%	-10.39 %
SECTION FONCTIONNEMENT	BP 2011	Prévision 2011	BP 2012	Ecart / BP 2011	Ecart / prévu 2011
Dépenses	41 280 K€	41 814 K€	42 152 K€	+ 5.74 %	+ 4.39 %
Recettes	46 080 K€	46 080 K€	47 652 K€	+3.19 %	+ 3.19 %
BUDGET TOTAL	BP 2011	Prévision 2011	BP 2012	Ecart / BP 2011	Ecart / prévu 2011
Dépenses	48 360 K€	51 193 K€	52 095 K€	+ 13.5 %	+ 7.23 %
Recettes	47 360 K€	47 360 K€	52 095 K€	+ 2.82 %	+ 2.82 %

(*) = y compris emprunt de 3 295 K€

La progression observée en section d'investissement provient du fait que le SDIS a adopté le processus AP/CP (autorisation de programme / crédits de paiement) : il a donc inscrit des lignes de dépenses qui, auparavant, ne figuraient pas dans les BP, mais en report.

Les charges de personnel augmenteront de + 5.41 %, dont 2.7 % de masse salariale de base et enregistreront l'impact des nouvelles règles d'indemnisation des SPV (+ 303 K€).

Les dépenses de fonctionnement courant augmentent de + 18.15 %, sous l'effet de la location de la plateforme logistique et de l'EDSP, d'une forte augmentation des primes d'assurance et aux fortes augmentations des coûts des fluides (notamment : carburants).

b) Contribution départementale pour 2012

En 2011, la contribution départementale s'est élevée à 21 660 000 €, soit une augmentation de + 5.8 % (+1.2 M€) par rapport à 2010.

Sur la période 2009/2011, la contribution départementale a progressé de + 12.7 % (+ 2.7 M€).

Sur la période 2007/2011, rapportée à l'augmentation des recettes du SDIS (+ 6.5 M€), l'évolution de cette contribution permet de dire que le Département a fourni, à lui seul, 86 % de l'augmentation des recettes du SDIS.

Le Département est ainsi le partenaire qui participe le plus à l'effort d'amélioration permanente de la sécurité des habitants, notamment en permettant le déploiement des mesures prises dans le cadre du SDACR.

Fin 2011, la contribution départementale représente 48 % des ressources issues des collectivités territoriales ; sur les dernières années, ce poids est passé de 45 % à 48 %. En moyenne nationale, pour des SDIS de même catégorie, cette part se situe à 55 %.

La contribution départementale pour l'année 2012 sera de 22 743 145 €, en progression de + 5 % par rapport à l'année 2011 (21 660 000 €).

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Décider de la contribution départementale au budget du SDIS pour l'année 2012 d'un montant de 22 743 145 €,
- D'inscrire le budget correspondant selon l'imputation suivante : chapitre 65, fonction 12, nature 6553, code 2257.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER